

LES DOCTRINES ÉCONOMIQUES ACTUELLES

Le néo-libéralisme

par F. Bilger,
Professeur à la Faculté des Sciences Economiques de Strasbourg
et M. Palussière

Le néolibéralisme est la version contemporaine du libéralisme économique, établie en fonction des transformations intervenues depuis le XIX^e siècle dans les faits et les idées économiques et sociales.

Pour présenter cette nouvelle doctrine libérale, nous consacrerons :

- une première partie à l'explication de sa formation
- une seconde partie à l'exposé de ses principes.

1. - LA FORMATION DU NÉO-LIBÉRALISME

Alors que la plupart des doctrines du XIX^e siècle, comme le socialisme ou le christianisme social, ont survécu jusqu'à nos jours sans modification fondamentale, le libéralisme a connu une mutation importante ou plus exactement il a disparu puis reparu sous une nouvelle forme. Il y a d'abord eu la fin du libéralisme traditionnel puis l'apparition du néolibéralisme et le développement progressif de celui-ci.

1.1. - LA FIN DU LIBÉRALISME TRADITIONNEL

Dès le XIX^e siècle, l'apparition de crises économiques, la conscience des inégalités internationales de développement et des injustices sociales avaient suscité une vive critique du libéralisme traditionnel. Le socialisme utopique et révolutionnaire, le christianisme social, le réformisme économique ou social contestaient tout ou partie de la doctrine du laisser faire. Et devant ces critiques, dès cette époque, certains auteurs libéraux avaient révisé certains aspects de la doctrine, nuancé certaines de ses conclusions : ce fut le cas de Stuart Mill puis d'Alfred Marshall en Angleterre, de Frédéric List puis de Franz Oppenheimer en Allemagne, etc. La révision de la théorie économique classique par les néoclassiques avait également entraîné vers la fin du XIX^e siècle des conceptions nouvelles de l'économie de marché : Léon Walras en particulier avait élaboré toute une théorie de la « politique sociale » indispensable, selon lui, à la constitution d'une économie de marché économiquement efficace et socialement juste. De même J.-B. Clark proposait d' « organiser la concurrence » pour garantir les bienfaits sociaux de l'économie de marché.

Mais toutes ces évolutions n'avaient pas réduit l'adhésion, plus ou moins nuancée, de la grande majorité des économistes aux principes essentiels du libéralisme traditionnel et la confiance dans les mécanismes de rééquilibrage d'une économie du laisser faire et du laisser passer.

Le libéralisme traditionnel ne fut ébranlé et finalement abandonné qu'à la suite des grands événements du XX^e siècle. La première guerre mondiale entraîna la nécessité d'une

mobilisation économique et d'une organisation de la production et de la répartition orchestrées par l'Etat en vue d'un effort national que l'économie livrée à elle-même n'était pas susceptible de fournir. La révolution soviétique, l'instauration et le fonctionnement d'une économie collectiviste et planifiée constituèrent la négation du caractère « naturel » de l'économie capitaliste et libérale. Les crises monétaires de l'après-guerre semblèrent démontrer la disparition des mécanismes de rééquilibrage et suscitèrent une intervention publique croissante. Enfin la crise mondiale de 1929 provoqua l'abandon quasi général de la doctrine libérale en raison de l'ampleur et de la durée de la dépression, de l'absence de retour automatique à l'équilibre et de la gravité des conséquences sociales et politiques qu'elle entraîna. Les doctrines favorables à une intense intervention de l'Etat, le socialisme, le national-socialisme, le corporatisme, le christianisme social, le dirigisme et le planisme se partagèrent dès lors les esprits. Et la parution en 1936 de la « Théorie générale » de Keynes acheva de détourner définitivement la grande majorité des économistes de la doctrine libérale.

C'est cependant dans cette atmosphère de crise du libéralisme que se constitua progressivement le néolibéralisme.

1.2. - LA NAISSANCE D'UNE PENSÉE NÉO-LIBÉRALE

L'origine du néolibéralisme est double : d'une part, dans les pays de longue tradition libérale comme l'Angleterre, la France ou l'Autriche, des économistes de formation classique s'efforcèrent de rénover la doctrine traditionnelle en tenant compte des événements et des critiques ; d'autre part, dans des pays à tradition plus nationaliste ou protectionniste, comme l'Allemagne ou les Etats-Unis, des économistes de formation non classique découvrirent les vertus d'un nouveau libéralisme par opposition aux défauts ou aux excès des doctrines opposées. La conjonction des défenseurs du libéralisme rénové et des partisans d'un nouveau libéralisme se réalisa entre 1938 et 1950 et donna naissance au néolibéralisme.

Les premières prises de position néolibérales se situent vers 1930.

- **En Angleterre**, Edwin Cannan, professeur à la London School of Economics, dénonce les aspects excessifs de l'économie libérale dans « An economist's protest » (1928). Il défend cependant l'économie de marché, mais montre qu'elle exige pour son bon fonctionnement d'une part une certaine politique sociale d'égalisation des chances au départ et d'autre part une politique économique de rééquilibrage conjoncturel.

- **En Autriche**, Ludwig von Mises, un néo marginaliste de l'école de Vienne, fait dans « Le socialisme » (1932) une critique violente de cette doctrine, mais en même temps une certaine autocritique du libéralisme. Il montre que la liberté excessive dans le domaine de l'émission monétaire est à l'origine d'un dérèglement des marchés et du déclenchement de crises économiques. Mais il affirme également que, si les mécanismes de rééquilibrage ne jouent plus correctement, cela est dû essentiellement au développement de monopoles et d'ententes favorisés par une politique économique interventionniste qui agit à l'encontre du bon fonctionnement du capitalisme. Il faut au contraire intervenir pour favoriser la concurrence.

- **En Allemagne**, Wilhelm Röpke, dans une critique du nouvel « Interventionnisme » (1929), Walter Eucken et Alexander Rüstow (1932) expliquent également, contrairement à l'opinion dominante, que la sensibilité de l'économie capitaliste aux crises n'est pas due à une politique libérale, mais au contraire à un interventionnisme étatique qui, en favorisant la concentration, laisse les monopoles et les cartels dominer et dérégler les marchés. Il faut, selon eux, substituer à cet « interventionnisme à contresens » un « interventionnisme libéral », c'est-à-dire visant une structure économique concurrentielle.

- **Aux Etats-Unis**, J. M. Clark propose, dans « Social control on Business », de faire contrôler l'économie par l'État en vue de maintenir ou de rétablir une structure économique permettant un bon fonctionnement des mécanismes du marché.

- **Un courant d'idées** se développait ainsi sous l'impulsion d'auteurs de nationalités différentes, qui attribuaient la crise du capitalisme non pas comme la plupart des économistes à la faillite de l'économie de marché, mais au laisser-faire ou au contraire à un interventionnisme de l'État détruisant l'économie de marché. La publication en 1937 d'un ouvrage collectif « *Collectivist economic planning* » sous la direction du néo-marginaliste Friedrich von Hayek, celle en 1938 de la « *Cité Libre* » par le grand journaliste américain Walter Lippmann, allaient provoquer la première grande manifestation du néo-libéralisme, celle qui lui donna officiellement naissance, le « *Colloque Walter Lippmann* », réuni à Paris du 26 au 30 août 1938. « Nous cherchons, y fut-il déclaré, non pas à enseigner une vieille doctrine, mais à contribuer, dans la mesure de nos moyens, à la formation d'une doctrine dont aucun d'entre nous n'a plus qu'une vague intuition à l'heure présente ». La synthèse des points de vue parfois assez différents des partisans de simples retouches et de ceux de réformes profondes du libéralisme aboutit à la rédaction d'un « *Agenda* » qui est en quelque sorte le code du néo-libéralisme. L'idée novatrice par rapport à l'ancien libéralisme est que l'économie de marché ne peut être considérée comme une institution spontanée ni maintenue par la simple abstention de l'État mais qu'elle doit être constituée par des lois et défendue par une intervention adéquate de l'État.

Cette nouvelle conception allait être développée et approfondie au cours des années suivantes par les diverses écoles néo-libérales qui s'étaient constituées.

1.3. - LES DIVERSES ÉCOLES NÉO-LIBÉRALES

On trouve des néo-libéraux dans un très grand nombre de pays. Une association internationale, constituée après la guerre et dans l'esprit du Colloque de 1938, la « *Mont-Pélerin Society* » (du nom du lieu de sa première réunion en Suisse), les réunit tous les ans en un Congrès où sont traités dans une optique doctrinale les problèmes économiques de l'heure. A cet égard le néo-libéralisme apparaît paradoxalement comme l'un des mouvements de pensée économique les plus organisés. Mais on peut distinguer dans ce mouvement quelques courants ou même des écoles particulièrement actives et aux caractéristiques souvent assez spécifiques.

- **Les libéraux néo-marginalistes.** Il s'agit là d'un courant assez peu réformiste, qui assure en quelque sorte une transition avec l'ancien libéralisme. Il groupe principalement un certain nombre d'auteurs autrichiens qui s'étaient exilés aux États-Unis après l'annexion de l'Autriche par Hitler et qui avaient d'ailleurs déjà acquis préalablement une grande réputation dans le domaine de la théorie économique. On peut citer outre L. von Mises, R. Strigl, F. von Hayek, F. Machlup, G. Haberler, Halm, Barone, Pierson. Ces auteurs sont surtout attachés à l'économie libre parce qu'elle leur semble assurer l'allocation optimale des ressources par le calcul économique le plus rationnel et en raison des risques d'esclavage politique qu'entraîne l'adoption de régimes économiques collectivistes.

- **Les libéraux français.** Deux tendances coexistent en France : une tendance assez traditionnelle, très attachée à l'individualisme et à la liberté pour elle-même, avec Louis Baudin, Louis Rougier et Daniel Villey ; une tendance plus sensible à l'efficacité d'un système concurrentiel avec des auteurs comme René Courtin, Jacques Rueff qui insiste sur « l'ordre libéral » ou Maurice Allais qui défend un « *planisme concurrentiel* ».

- **L'école de Londres.** Elle s'est constituée déjà avant la guerre à la London School of Economics, dans la lignée d'Edwin Cannan, et principalement sous l'impulsion de Lionel Robbins. On doit citer particulièrement J. E. Meade, R. F. Harrod, J. Jewkes, F. C. Benham. Cette école, tout en poursuivant une certaine tradition libérale anglaise, est l'une des plus réformistes. Il est vrai que Stuart Mill et Alfred Marshall étaient déjà des libéraux très ouverts aux problèmes sociaux. Mais, surtout, cette école est la seule qui soit imprégnée de l'influence keynésienne. Plusieurs de ses auteurs ont été des disciples de Keynes et se sont

efforcés d'intégrer son enseignement au libéralisme. Si Keynes a eu également des disciples socialistes et s'il a condamné certains aspects du libéralisme, il n'a jamais demandé l'abandon de l'économie de marché. Au contraire, dans la « Théorie générale », il écrivait cette proposition caractéristique : « Nous estimons que la suppression des lacunes de la théorie classique ne conduit pas à abandonner le « système de Manchester », mais simplement à indiquer la nature du cadre qu'exige le libre jeu des forces économiques. » Cette position a d'ailleurs amené certains commentateurs à le qualifier de néo-libéral, ce qui est certainement excessif. Mais, quoi qu'il en soit de Keynes, ses disciples néo-libéraux, comme Meade dans « Planning and the Price Mechanism », demandent de profondes réformes de structure, et en particulier une répartition plus égalitaire des revenus pour éviter la domination de l'économie par les plus riches.

- **L'école de Fribourg.** Constituée en Allemagne vers 1933 sous l'impulsion de Walter Eucken, professeur à l'Université de cette ville, elle est l'un des noyaux les plus importants du libéralisme moderne. On peut citer, entre autres, Franz Böhm, Léonhard Miksch, Friedrich Lutz, et hors de l'école, mais très proches de sa pensée, d'autres grands néo-libéraux allemands comme Wilhelm Röpke, Alexander Rüstow, Alfred Müller-Armack, Gustav Schmolders et enfin Ludwig Erhard. Sa revue annuelle « Ordo » est la plus importante publication périodique du mouvement néo-libéral. Très influencée par la philosophie idéaliste de Kant, fortement marquée par l'apport de juristes et de sociologues libéraux, cette école a élaboré avec beaucoup de rigueur et d'esprit systématique l'« ordolibéralisme », une doctrine considérée comme un nouveau libéralisme adapté aux exigences d'un pays développé du XX^e siècle. L'accent est mis moins sur l'idée de liberté que sur celle de l'ordre économique. Il s'agit de réaliser un système concurrentiel qui éviterait les inconvénients à la fois du laisser-faire et du dirigisme. Une politique économique ferme, une politique sociale intense et une politique sociologique très vaste doivent permettre de réaliser une « économie sociale de marché ». Cette école est probablement celle qui a le plus systématiquement élaboré sa doctrine et s'est le plus engagée dans la vie politique pour la faire triompher dans les faits.

- **L'école de Chicago.** A la suite de J.-B. Clark et de son fils J.-M. Clark, s'est constituée à l'Université de Chicago la principale école néo-libérale américaine. On peut citer parmi ses membres H. Simons, H. Hazlitt, L. Griffin, F. Knight, G. Stigler et surtout Milton Friedman. La conception néo-libérale de ces auteurs repose essentiellement sur l'idée de l'efficacité économique et de la valeur politique de la liberté. Ils accordent une importance toute particulière à la politique monétaire, nationale et internationale, qu'ils considèrent comme la pierre angulaire de l'économie de marché. Friedman et ses disciples sont d'ailleurs les théoriciens mondiaux les plus réputés des questions monétaires. Comme l'école de Fribourg, celle de Chicago est un centre particulièrement actif dans l'élaboration et la diffusion de la nouvelle doctrine libérale. Milton Friedman et ses collaborateurs sont d'ailleurs parmi les conseillers les plus écoutés de l'actuelle administration Nixon.

On pourrait encore citer l'école italienne qui sous l'impulsion initiale de l'ancien président de la République, Mario Einaudi, défend une philosophie économique et sociale assez proche de celle des libéraux allemands, les libéraux belges avec van Zeeland, les libéraux suisses avec W. Rappart et d'autres encore au Japon, en Inde ou en Amérique Latine. De ce caractère assez universel du néo-libéralisme ainsi que de la personnalité de ces auteurs dont plusieurs figurent au tout premier rang de la science économique contemporaine résulte une très grande variété de conceptions et donc une certaine difficulté à caractériser cette doctrine. Cependant il y a, entre tous ces auteurs, un certain nombre de points communs qui autorisent une présentation synthétique.

2. - LES PRINCIPES DU NIÉO-LIBÉRALISME

Comme l'historique précédent a permis de le montrer, le néo-libéralisme est né d'abord par réaction à d'autres conceptions. Il s'agit donc en premier lieu de montrer ce qu'il critique et de mettre ainsi en évidence sa spécificité. L'aspect positif de son œuvre, c'est-à-dire la proposition d'une certaine organisation économique, sera examiné dans un second point.

2.1. - LA CRITIQUE DES DOCTRINES OPPOSÉES

Du début du XIXe au milieu du XXe siècle, les conceptions philosophiques des hommes et les interprétations scientifiques des économistes ont beaucoup évolué. Même si les libéraux contemporains se refusent à critiquer sommairement leurs prédécesseurs, ils sont marqués par ces transformations. A la philosophie naturaliste et hédoniste des uns ou évolutionniste et matérialiste des autres au XIXe siècle a succédé de nos jours une philosophie à la fois idéaliste et volontariste profondément opposée au « passivisme » et au fatalisme d'antan. Sur le plan scientifique, la théorie économique néo-classique et les apports positifs du keynésianisme ont permis d'approfondir la connaissance du fonctionnement et de l'évolution des systèmes économiques.

C'est au nom même de ces nouvelles optiques philosophiques et scientifiques que les néo-libéraux critiquent aussi bien le libéralisme traditionnel que le collectivisme ou certaines doctrines qui se veulent des « voies moyennes ».

- **La critique du libéralisme traditionnel** est essentiellement celle du laisser-faire. Quand les régimes corporatifs ou administratifs étouffaient encore l'activité économique, ce mot d'ordre avait une utilité incontestable. Mais ce principe révolutionnaire se transforma, après l'abolition de ces régimes, en principe conservateur dès lors qu'il justifiait systématiquement la passivité absolue de l'Etat. Or cette passivité fut à l'origine d'une véritable dégradation du régime libéral : l'abstention de l'Etat permit aux entrepreneurs de réaliser des concentrations et des ententes qui allaient éliminer la libre compétition et par là même supprimer non seulement les avantages économiques et sociaux du système, mais encore les mécanismes auto-régulateurs qui lui étaient inhérents

Devant les conséquences néfastes de cette évolution, les libéraux auraient dû réagir rapidement par le rejet du principe du laisser-faire. Mais, et c'est là une seconde critique du libéralisme traditionnel, leur philosophie naturaliste et hédoniste et leur culte absolu de la liberté les empêchaient de rechercher les voies d'une solution libérale économiquement et socialement plus satisfaisante. Dans une conception idéaliste de la société une telle passivité est absolument condamnable.

La critique de ces déviations du libéralisme ne met pas en cause la validité des arguments en faveur d'un régime reposant effectivement sur la liberté individuelle, la libre recherche de l'intérêt individuel, l'appropriation privée, la compétition économique et le mécanisme des prix. Au contraire, sous l'influence des néo-classiques, les néo-libéraux croient peut-être encore plus que les classiques aux vertus d'un système économique de libre disposition des biens et de concurrence parfaite, susceptible, selon la théorie, de réaliser l'optimum économique et social. Ils reprochent donc essentiellement aux anciens libéraux d'avoir laissé se perdre le vrai libéralisme.

- **L'opposition au collectivisme** et au dirigisme qui lui est inhérent est plus radicale. Elle est d'abord d'ordre philosophique et politique : la liberté est indivisible et la suppression de la liberté économique entraîne généralement celle de la liberté politique.

Mais le collectivisme dirigiste, qu'il soit socialiste ou fasciste n'a pas seulement ces inconvénients politiques. Sur le plan strictement économique, il révèle deux défauts principaux : l'insécurité et la réduction de l'approvisionnement en biens de consommation et l'échec des méthodes centrales de direction dans les relations économiques internationales, au moment où l'économie industrialisée évolue vers de grands marchés et vers la division internationale du travail. Sur le plan social, la concentration du pouvoir économique, sa réunion avec le pouvoir politique, l'accroissement de la dépendance sociale, la menace permanente pesant sur les garanties légales sont ses principaux inconvénients. Dans la mesure même où l'économie se développe, les défauts proprement économiques de ce système de « gestion de la pénurie » ne cessent de s'accroître parce que la centralisation des décisions fait obstacle au développement et à l'initiative des multiples cellules d'une économie de plus en plus complexe.

Ainsi il apparaît que, bien loin de représenter l'avenir économique, le collectivisme constitue une organisation économique des sociétés relativement sous-développées. Ce n'est qu'une forme modernisée de l'ancien mercantilisme. Prétendre qu'une évolution fatale entraîne les sociétés vers cette forme d'organisation, c'est admettre que l'humanité puisse connaître la régression. Certes les monopoles et les ententes qui compromettent l'économie de marché pourraient mener tôt ou tard vers la collectivisation et l'étatisation, mais rien n'empêche, au nom du progrès économique et social, de les freiner, voire de les éviter, ou au moins d'en éviter les abus. Pas plus qu'aux soi-disant lois naturelles, les hommes ne sont soumis aux prétendues lois historiques de l'évolutionnisme.

- **Des doctrines dites « moyennes »**, telles que le corporatisme, l'interventionnisme, le dirigisme ou le planisme souple... prétendent éviter les inconvénients des deux conceptions précédentes en combinant une économie de marché avec une organisation ou une politique destinée à en corriger les abus. Mais ces politiques ont toutes le grave défaut de vouloir améliorer l'économie de marché en supprimant ou en réduisant ce qui fait précisément la base et la force de cette économie, à savoir la compétition généralisée et le mécanisme d'orientation que constitue le système des prix. Elles limitent ainsi l'efficacité de cette économie sans nécessairement obtenir en contrepartie la réduction effective de tous les inconvénients du laisser-faire et en ajoutant de surcroît les distorsions économiques et les inégalités sociales inhérentes à toutes les interventions étatiques, même quand elles ne sont pas faites à la demande de groupes d'intérêts. L'erreur de ces doctrines « moyennes » est de ne pas s'appuyer sur une connaissance approfondie de la logique du fonctionnement des deux systèmes économiques concevables : économie décentralisée ou de marché et économie centralisée ou de plan. Une telle étude montre que des politiques économiques intermédiaires peuvent constituer des solutions de transition ou d'appoint, mais non des solutions durables et générales pour l'organisation globale de l'économie.

La vraie solution aux problèmes économiques et sociaux des sociétés développées du XX^e siècle est, selon les néo-libéraux, celle d'une économie de concurrence.

2.2. - LA PROPOSITION D'UNE ÉCONOMIE CONCURRENTIELLE

La conception néo-libérale d'une économie concurrentielle est celle d'une économie de marché, organisée en vue de la concurrence et réglée par une politique économique adéquate. Reprenons ces trois éléments :

- **Une économie de marché.** Deux types d'organisation économique sont possibles : l'économie de planification décentralisée avec une multitude de centres autonomes de décision et l'économie de planification centrale dirigée par l'Etat. Entre les deux, les néo-libéraux choisissent délibérément le premier et ils reconnaissent là leur filiation avec le libéralisme classique. Ils estiment en effet que les avantages économiques et sociaux de ce type d'organisation économique par rapport à l'autre sont tels que le choix s'impose :

l'économie de marché, en décentralisant les décisions économiques, favorise l'initiative, l'esprit d'entreprise, le goût du risque, le dynamisme productif, tout ce qui contribue à l'accroissement de l'activité économique et rend possible le progrès social. En outre elle est, contrairement à l'économie planifiée du centre, parfaitement adaptée à l'économie d'échange nationale et internationale et donc à tous les progrès qu'une croissante division du travail assure à l'humanité. Enfin, en laissant le pouvoir économique à toutes les unités économiques autonomes, elle assure une orientation de l'économie en fonction des besoins effectifs de la population et non en fonction des conceptions plus ou moins arbitraires de l'Etat et elle garantit, par la liberté économique des individus, le maintien de toutes les autres libertés essentielles à l'homme. Le premier point du programme commun élaboré à Paris en 1938 précisait cette pensée ainsi : « Le libéralisme économique admet comme postulat fondamental que seul le mécanisme des prix fonctionnant sur des marchés libres permet d'obtenir une organisation de la production susceptible de faire le meilleur usage des moyens de production et de conduire à la satisfaction maxima des désirs des hommes, tels que ceux-ci les éprouvent réellement et non tels qu'une autorité centrale prétend les établir en leur nom ». Plus l'économie se développe et par là même se diversifie et plus elle est apte à satisfaire les désirs individuels et collectifs des hommes, en quantité et en qualité, plus la supériorité d'une économie de marché dirigée automatiquement par la loi de l'offre et de la demande et par le mécanisme des prix s'affirme par rapport à une économie dirigée autoritairement par un plan central rigide qui s'avère de plus en plus impuissant à envisager et à résoudre d'avance les millions de problèmes particuliers de la vie économique.

- Organisée en vue de la concurrence. L'adoption de l'économie de marché dont se contentaient les libéraux traditionnels sous réserve de quelques aménagements juridiques et de quelques prérogatives limitées reconnues aux pouvoirs publics, ne suffit cependant pas aux néolibéraux. Si l'on se contente d'établir l'économie de marché en la considérant comme un ordre naturel se maintenant spontanément par l'abstention de l'Etat, elle risque très rapidement de se dégrader par l'abus de la liberté, par la domination des marchés par quelques-uns et par l'exploitation des travailleurs et des consommateurs. Le système dès lors se dérègle, et il est inévitablement abandonné tôt ou tard par la société qui l'a adopté. Le laisser-faire porte en lui les ferments de sa propre destruction.

L'économie de marché n'est donc pas, comme le pensaient les libéraux traditionnels, un ordre naturel. Elle ne peut être établie et surtout maintenue que dans la mesure où elle devient un ordre légal.

Pour instituer un tel ordre, la plupart des néo-libéraux pensent qu'il convient d'adopter une véritable « constitution économique », analogue à la « constitution politique », le libéralisme économique devenant ainsi la traduction économique du libéralisme politique. Cette constitution doit contenir un certain nombre de principes, tels que l'affirmation des libertés essentielles et la définition et délimitation des pouvoirs reconnus à l'Etat. En outre elle doit prévoir la garantie de ces principes, c'est-à-dire des sanctions contre tous ceux, pouvoirs privés ou publics, qui abuseraient de leurs droits. Les libertés et droits économiques reconnus sont donc limités. Il en est ainsi de la liberté d'entreprendre, du droit de propriété, etc. Tous ces droits individuels ne doivent être reconnus que dans la mesure où ils ne conduisent pas à une limitation des droits d'autrui et dans la mesure où ils ne compromettent pas l'intérêt général.

A côté de la constitution économique, toute une législation économique devrait détailler les principes constitutionnels et les appliquer à une réalité mouvante : les lois de la propriété, des sociétés, de la faillite, des contrats de vente et de travail, des brevets d'invention, de la monnaie, du système bancaire, de la fiscalité, etc. doivent constituer une organisation légale dans le cadre de laquelle les libres initiatives et la libre recherche de l'intérêt individuel peuvent se réaliser sans compromettre l'intérêt général.

La plus importante législation doit être celle tendant à assurer et à maintenir sur tous les marchés la possibilité d'une libre compétition. Sans concurrence, le mécanisme des prix est faussé et n'assure plus l'orientation optimum de la production. Sans concurrence, l'exploitation et la domination s'établissent. Sans concurrence, les entreprises ne sont plus nécessairement au service du progrès collectif et de l'intérêt général. Tous les néo-libéraux attachent donc la plus extrême importance à cette législation. Sur son ampleur, leurs avis parfois diffèrent : certains estiment qu'il suffit d'éviter les abus des positions dominantes, d'autres qu'il convient de démanteler ces positions, voire même de nationaliser les monopoles inévitables, pour éviter toute restriction de la concurrence même sans abus immédiat, parce que cette restriction compromet le dynamisme actuel et futur de l'économie. Mais tous pensent qu'il s'agit d'établir un « marché institutionnel » garantissant la libre compétition à tous.

- **Réglée par une politique économique conforme.** L'intervention de l'Etat ne peut se limiter à la constitution d'un cadre légal. Car l'observation des économies de marché montre que divers phénomènes négatifs peuvent s'y manifester.

D'abord la conjoncture peut être excessivement agitée et des processus cumulatifs peuvent aboutir à des crises économiquement et socialement intolérables. Il y a donc la nécessité d'une intervention visant à régulariser la conjoncture. Cette intervention pourra se faire essentiellement à l'aide de mesures monétaires, soit par un système d'émission monétaire automatique soit par une politique monétaire axée sur la stabilité des prix, l'indépendance reconnue à la Banque Centrale permettant à celle-ci d'agir avec efficacité. Des stabilisateurs automatiques incorporés aux finances publiques peuvent également contribuer utilement à la stabilisation conjoncturelle.

Ensuite il est évident que des modifications importantes de structures sont constamment provoquées par l'évolution économique, entraînant avec elles un cortège de problèmes sociaux tels que le chômage technologique, l'exode rural, etc. Là aussi l'Etat doit intervenir pour éviter non pas les transformations structurelles, car ce serait aller à l'encontre du progrès, mais les difficultés sociales qu'elles entraînent.

Enfin, en dehors des fluctuations conjoncturelles et des mutations structurelles, des chômeurs, des vieillards, des malades, des familles nombreuses risquent de ne pas tirer de l'activité économique un minimum indispensable de revenu. Il est donc nécessaire que l'Etat procède, au nom de la solidarité sociale, à une redistribution de revenus, à condition toutefois que celle-ci ne soit pas abusivement généralisée, comme c'est le cas dans beaucoup de systèmes modernes de Sécurité sociale, car la généralisation de la redistribution lui ôte une grande part de son efficacité et a en outre l'inconvénient de réduire le dynamisme économique des individus qu'une certaine inégalité et une certaine insécurité entretiennent.

Il y a donc en permanence pour l'Etat un vaste domaine d'activité. L'Etat néo-libéral peut pécher autant par insuffisance que par excès d'interventions. Mais toutes ces interventions ne sont valables que si elles sont réalisées sans compromettre d'une part le bon fonctionnement du mécanisme des prix et d'autre part l'évolution structurelle spontanée de l'économie. C'est ce que les néo-libéraux appellent les interventions « conformes ». Les interventions « non conformes » qu'utilisent fréquemment aujourd'hui les Etats, comme toutes celles qui agissent directement sur la formation des prix et des revenus ou qui tendent à ralentir les transformations structurelles que le marché libre entraîne sans cesse, sont considérées comme excessivement néfastes parce qu'elles dérèglent la direction de l'économie de marché et par là même créent sans cesse de nouveaux problèmes qui requièrent de nouvelles interventions. Cet engrenage ou cette « spirale vicieuse » de l'interventionnisme aboutit d'ailleurs à terme à des résultats absolument contraires à ceux qui étaient initialement visés, sans compter un développement néfaste, parasitaire et

généralement irréversible de la bureaucratie étatiste. Un autre moyen d'éviter ce débordement technocratique est de donner autant que possible la préférence à des lois de caractère général plutôt qu'à des réglementations sélectives.

Si tous les néo-libéraux sont d'accord sur ces caractéristiques générales des interventions nécessaires à l'économie de marché, il y a entre eux des divergences sur certains aspects plus précis de la politique économique. Par exemple, dans le domaine de la politique financière, certains défendent le principe de l'équilibre budgétaire absolu, alors que d'autres comme Meade ou Schmölders admettent des budgets conjoncturels ; en ce qui concerne le système monétaire international, certains soutiennent avec Jacques Rueff la restauration de l'étalon-or tandis que la plupart sont partisans avec Milton Friedman de taux de change plus fluctuants ; quelques-uns plaident en faveur de réformes sociales de grande ampleur telles que la nationalisation de la propriété foncière (M. Allais), l'abolition de l'héritage (A. Rüstow), l'institution d'un revenu individuel minimum garanti (M. Friedman), certains comme W. Röpke ou A. Müller-Armack souhaitent une vaste politique « sociologique » destinée à lutter contre la « massification » et la « prolétarisation » de la société actuelle (décentralisation spatiale, capitalisme populaire ...) ou même, comme Rüstow, une « politique de la vie » (conservation de la nature, politique de l'eau, de l'air...), tandis que d'autres veulent limiter toutes les interventions qui pourraient freiner directement ou indirectement le développement économique le plus rapide.

Ces divergences manifestent l'hétérogénéité des conceptions néo-libérales. Elles ne mettent cependant pas en cause l'existence d'un « tronc commun », l'adhésion commune aux principes essentiels sommairement exposés ci-dessus.

X

Le néo-libéralisme apparaît en définitive comme le successeur légitime du libéralisme traditionnel, mais un successeur ayant modifié profondément certains aspects de la doctrine pour la rendre compatible avec les conceptions nouvelles d'efficacité, de sécurité et de progrès social du XXe siècle. Il refuse la passivité de l'Etat, il est opposé à l'esprit de conservation, à l'impassibilité en face des conséquences sociales des déséquilibres économiques. L'acceptation d'une certaine limitation des droits économiques de l'homme, l'adoption d'une certaine politique d'interventions, la recherche d'une certaine justice sociale traduisent la volonté de faire prédominer l'intérêt général sur les intérêts particuliers.

Cette révision du libéralisme, pour certains il s'agit d'une véritable révolution, explique qu'après les excès du dirigisme et du planisme entre 1930 et 1950, il y ait eu un certain regain d'actualité de cette doctrine dans différents pays.

La première grande chance du néo-libéralisme a été l'expérience allemande de la « Soziale Marktwirtschaft », réalisée sous l'impulsion de l'ancien chancelier Ludwig Erhard à partir de 1948. La réussite économique éclatante de la République Fédérale est apparue à beaucoup d'observateurs comme la confirmation des propositions néo-libérales, même s'il n'est pas niable que d'autres facteurs que l'inspiration doctrinale y ont contribué.

D'autres pays développés ont, depuis lors, à des degrés divers, rétabli les mécanismes de l'économie de marché et supprimé ou atténué un dirigisme que l'état de paix et surtout la libération internationale des échanges condamnaient. Divers pays en voie de développement, en fondant leur développement sur l'aide financière étrangère ou sur l'accroissement de leurs échanges internationaux, se sont engagés également plus ou moins délibérément dans un processus de libération interne de leurs économies. En Europe de l'Est même, la réhabilitation des notions de marché, de compétition, de mécanisme des prix et de profit et l'établissement en Yougoslavie d'une « économie de marché socialiste » constituent à certains égards des expériences conformes aux vues néo-libérales. Certes, la

plupart des tentatives actuelles de « libéralisation économique » ne se font pas expressément sous le signe du néo-libéralisme, mais elles facilitent incontestablement son expansion dans le monde.

D'un autre côté cependant, il n'est pas douteux que l'extension contemporaine des activités de l'Etat, le développement dans certains pays d'une planification souple contredisent les principes essentiels du néo-libéralisme. Les partisans du planisme, ceux aussi du socialisme démocratique ou marxiste, ceux encore du christianisme social lui demeurent fondamentalement hostiles soit parce qu'ils doutent de l'efficacité et de l'équilibre d'une économie de marché même fortement contrôlée, soit parce qu'ils estiment utopique de vouloir s'opposer à un mouvement naturel de concentration et de centralisation des décisions, soit enfin parce que les grands problèmes économiques du siècle tels que le sous-développement ou le dépassement de la société de consommation ne leur paraissent pas solubles par les techniques libérales. Le néo-libéralisme se heurte aussi, comme toutes les doctrines contemporaines, à l'adoxalisme de la plupart des économistes qui pensent pouvoir élaborer une science et une technique économiques « neutres ».

Les oppositions et les critiques ne manquent donc pas. Elles ne laissent pas les néo-libéraux indifférents et dans leurs congrès ou leurs écrits actuels, ils s'efforcent principalement de réfuter les arguments de ces adversaires et de démontrer l'efficacité des solutions libérales aux problèmes économiques de l'heure. Ces travaux récents contribuent au développement et à l'approfondissement comme à la diffusion de, la doctrine. Certes, le néo-libéralisme est encore bien loin d'avoir l'audience et l'influence dont disposait le libéralisme au XIXe siècle, quand tout économiste officiel était un libéral. Mais il n'est pas douteux qu'il constitue d'ores et déjà l'un des principaux mouvements de pensée économique du monde contemporain.

François BILGER, Professeur à la Faculté des Sciences Economiques de Strasbourg

Martine PALUSSIÈRE, Diplômée de l'institut d'Etudes Politiques de Strasbourg

BIBLIOGRAPHIE

I. - Ouvrages généraux

- Jacques CROS : « Le néo-libéralisme - Etude positive et critique », 1951.
- Henri HAZLITT : « The free Man's library - A descriptive and critical bibliography », 1956
- Pierre-André KUNZ : « L'expérience néo-libérale allemande dans le contexte international des idées », 1962.
- François BILGER : « La pensée économique libérale dans l'Allemagne contemporaine », 1964.

II. – Ouvrages doctrinaux

Libéraux autrichiens

- Ludwig von MISES : « Le socialisme » (édition française), 1938 - « Planning for freedom », 1952.
- Friedrich von HAYEK : « La route de la servitude », 1944 - « Individualism and economic order », 1948.
- R. STRIGL : « Introduction aux principes fondamentaux de l'économie », 1939.

Libéraux français

- Louis BAUDIN : « L'aube d'un nouveau libéralisme », 1953.

- Louis ROUGIER : « Les mystiques économiques », 1938.
- Daniel VILLEY : « Redevenir des hommes libres », 1946.
- Maurice ALLAIS : « A la recherche d'une discipline économique », 1943 - « Abondance ou misère », 1946.
- Jacques RUEFF : « L'ordre social », 1945 - « Epître aux dirigistes » 1949.

Ecole de Londres

- Edwin CANNAN : « An economist's protest », 1928.
- John JEWKES : « Ordeal by Planning », 1948.
- J.-E. MEADE : « Plans et prix » (éd. française), 1952.
- Lionel ROBBINS : " The Theory of economic policy in English Classical Political Economy », 1952.

Ecole de Fribourg

- Walter EUCKEN : « Die Grundlagen der Nationalökonomie », 1940 - « Die Grundsätze der Wirtschaftspolitik », 1952.
- Wilhelm ROPKE : « Civitas Humana » (éd. française), 1944 - « Au-delà de l'offre et de la demande » (éd. française), 1960.
- Alexander RUSTOW : « Ortsbestimmung der Gegenwart », 1950-1955 - « Auf dem Wege zur klassenlosen Gesellschaft », 1958.
- Alfred MULLER-ARMACK : « Diagnose unserer Gegenwart », 1949 – « Studien zur sozialen Marktwirtschaft », 1960.
- Ludwig ERHARD : " Prospérité pour tous » (éd. française), 1960 - « Une politique de l'abondance » (éd. française), 1963.
- « ORDO-Jahrbuch », publication annuelle (contient de nombreux articles de doctrine).

Ecole de Chicago

- Walter LIPPMAN : « La Cité libre » (éd. française), 1938.
- Milton FRIEDMAN: « Capitalism and Freedom », 1962.
- H. SIMONS: « Economic policy for a free Society », 1948.
- C.-E. GRIFFIN « Enterprise in a free Society », 1940.
- F.-H. KNIGHT « The Ethics of competition and other Essays », 1935.

Divers

- Mario EINAUDI: « Roosevelt et le New-Deal », 1938.
- William RAPPART « Varia Politica », 1953.